



FORUM POUR LE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE

BURUNDI

*Des crimes économiques aux persécutions incessantes contre
les opposants déclarés ou non du régime du CNDD-FDD*

Rapport sur la gouvernance et les droits socio- économiques au Burundi

juin 2018

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| TABLE DES MATIERES | i |
| 0. INTRODUCTION..... | 1 |
| I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES CONSECUTIVES AU REFERENDUM DE LA CONSTITUTION..... | 1 |
| II. DES CONTRIBUTIONS FORCEES OU RANÇONNEMENTS MENACENT LA SURVIE ECONOMIQUE DES BURUNDAIS..... | 6 |
| III. L'EDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT AU BURUNDI : LA CRISE POLITIQUE N'EPARGNE PAS LE SECTEUR | 8 |
| Des tricheries au concours national organisées par l'autorité scolaire en province Bubanza | 8 |
| Des fraudes d'examens signalées dans d'autres coins du pays. | 9 |
| La ministre de l'éducation exclue les filles victimes de grossesses non désirées du système éducatif formel..... | 9 |
| Une cinquantaine de coups de fouets pour sanctionner un élève accusé d'engrosser sa camarade de classe | 10 |
| Des élèves stagiaires accusés de vol de médicaments en province Cankuzo | 10 |
| Quatre enseignants arrêtés en commune Ryansoro, province Gitega..... | 11 |
| Vol organisé de matériels scolaires à l'école fondamentale de Mubuga I en province Gitega | 11 |
| Le directeur de l'ECOFO Rukaramu accusé de détournement en commune Mutimbuzi, province Bujumbura..... | 11 |
| IV. LA CRISE POLITIQUE AU BURUNDI ET L'ACCES AUX SOINS DE SANTE DE LA POPULATION | 12 |
| Des patients victimes de leurs appartenances politiques en province Bujumbura..... | 12 |
| Le personnel médical et paramédical forcé d'acheter des t-shirts et chapeaux pour le défilé de célébration de l'indépendance | 13 |
| Manque de médicaments dans les structures de soins en province Rumonge | 13 |

| | |
|--|-----------|
| Le médecin directeur de l'hôpital Rwibaga accusé de dilapidation des biens publics en commune Mugongo manga, province Bujumbura | 14 |
| V. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT | 14 |
| Une marche-manifestation d'intimidation et d'appel à la haine en province Muramvya..... | 14 |
| Des rançonnements contre les éleveurs de vaches en province Makamba..... | 15 |
| Des caféiculteurs déplorent un retard de paiement de leurs ventes en province Karusi | 16 |
| Perturbations de l'activité économique sur le port de Rumonge en province Rumonge | 16 |
| La Commission nationale Terres et autres biens accusée d'être partielle dans la gestion des conflits fonciers entre résidents et rapatriés..... | 17 |
| Le défenseur des droits de l'homme Germain Rukuki retiré de force de l'hôpital encore malade | 17 |
| VI.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS | 18 |

0. INTRODUCTION

Les persécutions et les crimes contre les opposants déclarés ou non du régime politique de Pierre Nkurunziza s'accroissent du jour au lendemain. La milice des jeunes Imbonerakure a organisé et met en œuvre une chasse impitoyable de toute personne soupçonnée d'avoir voté contre le référendum du 17 mai 2018. Les membres des partis de l'opposition sont les premières et principales cibles. Le contexte socio-politique est tel que des citoyens ne sont plus autorisés de vaquer tranquillement aux activités de leur survie quotidienne. Partout dans le pays, des personnes actives vivent dans la clandestinité simplement parce qu'elles se sont publiquement montrées en défaveur du régime en place au Burundi, pendant que d'autres sont malmenées, arrêtées et torturées. La crise politique en cours se répercute gravement sur l'enseignement, l'éducation et la santé des Burundais.

Dans ce rapport du mois de juin 2018, le FORSC essaie d'illustrer, par des faits concrets recueillis dans différentes provinces, la situation de la gouvernance et des violations de droits de l'homme prévalant dans le pays.

I. CONTEXTE GENERAL DE VIOLENCES ET DE VIOLATIONS DES DROITS ET LIBERTES CONSECUTIVES AU REFERENDUM DE LA CONSTITUTION

Les actes d'intolérance politique et de persécutions des opposants ou présumés tels au régime de Pierre Nkurunziza et de son parti CNDD-FDD déstabilisent la société et l'économie burundaise. Des milliers de burundais qui ont suivi la campagne référendaire de l'opposant Agathon Rwaso et la coalition Amizero y'Abarundi vivent quotidiennement la peur au ventre. Partout dans le pays, des personnes actives vivent dans la clandestinité simplement parce qu'elles se sont montrées publiquement en défaveur du régime en place au Burundi, pendant que d'autres sont malmenés, arrêtés et même torturés. Beaucoup ne vaquent plus tranquillement à leurs activités de survie, menacés par la milice Imbonerakure qui fait la loi sur toutes les collines du pays.

Dans ce chapitre, nous faisons le tour de certaines provinces du Burundi pour illustrer cette situation inquiétante.

(1) En province Bubanza, en date du 26 juin 2018, des policiers du poste de police en commune Gihanga ont arrêté et torturé Kezakimana Pascasie alias Wajinyonge, l'épouse du commerçant François Bizimana. Cette femme est active dans la coalition de l'opposition

Amizero y'Abarundi. Ils l'ont ensuite dépouillé d'un montant de deux millions de francs burundais qu'elle avait avec elle avant de la mettre au cachot où elle a passé deux nuits.

Le 27 juin 2018, sur ordre de la prénommée Alida Niyongere, l'épouse de l'administrateur communal de la même commune de Gihanga,, ces policiers ont ensuite arrêté et torturé le nommé Manirakiza Etienne au moment où ce dernier empêchait des tacherons de l'administrateur qui traçaient une route dans la parcelle de la victime. Alida Niyongere qui assistait aux travaux a intimidé la victime en lui disant qu'elle ne pouvait pas cohabiter avec une personne d'origine sociale tutsi et encore un opposant politique et ennemi du pays. C'est ainsi qu'elle a appelé des policiers qui sont vite arrivés et ont roué de coups la victime avant de la conduire dans un cachot du poste de police sur place.

(2)En province Muyinga, le nommé Rivuzumukuru Symphorien vivant sur la sous colline Kigarama, colline Muzingi, zone Gisanze, commune Gashoho, a été humilié et torturé dans la nuit du 8 juin 2018. La victime a été accusée de fournir des renseignements aux déplacés de guerre se trouvant dans cette zone et d'avoir participé dans la campagne contre la constitution de juin 2018. Elle venait de prendre son courage en quittant le site de déplacés pour retourner sur sa colline d'origine. Les jeunes Imbonerakure en ronde nocturne ont violé son domicile et l'ont roué de coups le traitant de malfaiteur. Ils l'ont traîné par terre nu et l'ont ensuite conduit au domicile du chef de zone Macumi Pascal avant de lui infliger une rançon de 3.000 Fbu et de le relaxer vers 4 heures du matin. Dans la même commune de Gashoho, des Imbonerakure ont séquestré, en date du 11 juin 2018, le prénommé Nestor, un autre déplacé de guerre du même site de Muzingi. La victime qui gagne sa vie en exerçant le transport rémunéré par moto a été accusée de n'avoir pas participé à une réunion de sécurité qui avait eu lieu en date du 8 juin 2018. Les jeunes Imbonerakure l'ont arrêté et lui ont demandé s'il avait personnellement participé à ladite réunion de sécurité et de dire, au cas contraire, les mobiles de son absence. Par la suite, le motard a été sommé de payer une amende de 2.500 Fbu et de ne plus exercer le métier de transport rémunéré par moto. Aujourd'hui, la victime ne sait pas à quel saint se vouer et vit dans une peur indescriptible en « résidence surveillée ».

(3)En province Bujumbura, des jeunes de la milice Imbonerakure y sont aussi actifs et surveillent avec beaucoup d'ingéniosité les habitants considérés en majorité par le régime comme des opposants. Ainsi, les habitants de cette localité sont malmenés et persécutés. En commune Mutimbuzi, les Imbonerakure exigent aux riziculteurs de payer une somme de 1000Fbu par sac de riz récolté. Des sources sur place nous disent que les fonds collectés par

ces Imbonerakure servent à approvisionner des Interahamwe et Imbonerakure patrouillant dans la réserve naturelle de la Rukoko frontalière avec la RDC, et sur les frontières du Rwanda en province Cibitoke.

(4) En province Cibitoke, un membre de la coalition Amizero y'Abarundi du nom de Vianney Ndimubakunzi a été poignardé la nuit du 6 juin 2018 sur la colline Rukana commune Rugombo, par un jeune Imbonerakure. « *On m'avait averti que j'allais être tué si je n'adhère pas au parti au pouvoir* », explique-t-il les larmes aux yeux. « *J'ai vu parmi mes bourreaux un jeune Imbonerakure du surnom de Pasi qui était avec d'autres jeunes* », raconte-t-il. Un responsable d'Amizero y'Abarundi dans cette province de Cibitoke affirme que la victime est persécutée parce qu'elle est active dans cette coalition de l'opposition politique.

Au chef-lieu de la commune Buganda de cette même province, deux membres de la coalition Amizero y'Abarundi ont été battus par des jeunes Imbonerakure dans la nuit du 18 juin 2018 sur la colline Gasenyi. Joseph Nahimana et Fabrice Niyokwizera ont vu surgir chez eux un groupe de jeunes Imbonerakure armés de gourdins et en tenues noires vers 21 heures qui ont commencé à les tabasser sans aucune autre forme de procès. « *Un chef Imbonerakure surnommé Vyubi a donné l'ordre à ses collègues en disant que nous avons refusé d'adhérer au parti au pouvoir* », regrettent les deux jeunes gens.

(5) En province Mwaro, les persécutions des opposants déclarés et présumés passent notamment par la perturbation de leurs activités économiques. L'administrateur communal de Rusaka et le chef de zone Makamba de cette commune, en même temps représentant communal du parti CNDD-FDD perturbent le secteur théicole en empêchant les théiculteurs à vendre ce produit à l'usine privée PROTHEM parce que cette entreprise appartient à un présumé opposant au régime. En commune Gosozi, les habitants subissent des intimidations et menaces parce qu'ils continuent à vendre les feuilles de thé à cette usine. A titre d'illustration, un ex-chef des Imbonerakure dans cette commune de Rusaka, Dieudonné Ndabashinze, alias Kibiriti, a grondé en date du 13 juin 2018 deux dames de la colline Kizi (dont l'une s'appelle Mélanie Nibitegeka) à leur retour de la commune Gisozi, qu'elles risquent la prison si elles continuent d'acheminer les feuilles de thé à l'usine PROTHEM.

Budigoma Salvator, un enseignant de l'Ecole Fondamentale Rucunda dans cette même commune de Rusaka, province Mwaro a été tabassé par 2 jeunes Imbonerakure au cours de la journée du 19 juin 2018. Cet enseignant qui habite au chef-lieu de la commune Rusaka se

rendait à son travail. Arrivé dans un boisement d'eucalyptus, il est tombé dans un piège tendu par ces jeunes Imbonerakure munis de gourdins. La victime a reçu un coup au niveau du bras et a esquivé un autre coup qui allait l'atteindre au niveau du visage. Elle a crié au secours et les gens des alentours sont intervenus. Un des agresseurs, le prénommé Gérard a été arrêté par la police puis relâché après. Lors de l'interrogatoire policière, le chef de zone Makamba et président communal du parti CNDD-FDD à Rusaka, Mpawenayo Athanase, est entré chez l'OPJ et a intimidé cet enseignant, en le traitant d'indiscipliné. Le deuxième agresseur prénommé Téléphone a pris fuite. L'enseignant est accusé d'avoir quitté les rangs du parti au pouvoir pour l'opposition.

(6) La Mairie de Bujumbura n'est pas épargnée par la chasse aux personnes connues pour avoir participé à la campagne contre le vote de la constitution de juin 2018. Des Imbonerakure profèrent des menaces à l'endroit de toute personne qui a été aperçue dans les meetings de la coalition Amizero y'Abarundi pendant la campagne référendaire de mai 2018. Une personne du nom de Nzorubara Cyprien, adepte du parti FNL d'Agathon Rwaso du quartier Busoro, zone Kanyosha, commune Muha a été menacée par des Imbonerakure de son quartier accusée d'avoir participé aux meetings de la coalition dirigée par Rwaso et incitant la population à voter le « non » au référendum constitutionnel.

(7) En province Ngozi, commune Busiga, trois membres de la coalition Amizero y'Abarundi dont deux enseignants, Bucumi Stany et Dushime Papin ont été arrêtés et incarcérés en date du 15 juin 2018, accusés de tenir une réunion illégale et d'avoir mobilisé pour le « non » au référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Ils ont été conduits aux cachots du commissariat de police situé au chef-lieu de la province Ngozi où ils étaient toujours détenus au moment de la rédaction de ce rapport.

(8) En province Rumonge, deux femmes, Ndorimana Francine et sa mère originaires de la zone Kizuka, commune et province Rumonge ont été hospitalisées au centre de santé Kizuka depuis le 12 juin 2018 après avoir subi des tortures de la part des jeunes Imbonerakure de Kizuka. D'après un député de la coalition Amizero y'Abarundi élu dans la circonscription de Rumonge, ces deux membres du parti FNL d'Agathon Rwaso ont été victimes d'avoir voté « non » lors du dernier référendum constitutionnel du 17 mai 2018. Ces jeunes Imbonerakure travaillent en collaboration directe avec le chef de zone Kizuka, le nommé Kamwenubusa Louis, lui-même membre de la ligue des jeunes Imbonerakure en commune Rumonge et représentant communal des démobilisés du parti CNDD-FDD. Selon ce même député,

d'autres membres des partis d'opposition dans cette zone sont pourchassés, soupçonnés d'avoir rejeté le projet de la nouvelle constitution. Les familles des deux femmes ont saisi le parquet le 14 juin 2018 mais n'ont pas eu gain de cause. Le dossier a été classé sans suite car les bourreaux des deux femmes n'ont pas été inquiétés.

(9) En province Karusi, deux hommes adeptes du parti FNL proches de Rwasa Agathon ont été gravement blessés à la tête sur la colline Gatabo, zone Nyabibuye, commune Shombo. Le représentant provincial de ce parti FNL, Ndayisenga Ézéchiel, a confirmé que les deux hommes, Butoyi Célestin et Sindayihebura Paul ont été blessés la nuit du 25 juin 2018 vers 20h au cours d'une attaque menée par un groupe de jeunes Imbonerakure dirigés par le responsable du parti CNDD FDD sur cette colline, le nommé Xavier Nahimana, lorsque les victimes se trouvaient dans un bistrot avec d'autres habitants de la place. Il cite certains noms des auteurs de l'attaque dont un certain Jacques et Dieudonné, deux Imbonerakure du lieu qui faisaient partie de ce groupe. Ézéchiel Ndayisenga, responsable provincial du FNL et vice-président du conseil communal de Shombo fustige ce comportement d'intolérance politique et signale que ces mêmes victimes faisaient objet de menaces ces derniers jours et qu'ils étaient qualifiés d'« ibipinga » par certains Imbonerakure. Il indique que ces deux hommes blessés ont été conduits au centre de santé Nyabibuye pour les soins médicaux.

Un autre cas d'illustration concerne un infirmier de l'hôpital Buhiga, de la même province Karusi, Christian Niyonizigiye, arrêté après une fouille perquisition qui a eu lieu chez lui et embarqué dans la camionnette du Service National de Renseignement de cette province. Le commissaire provincial de la police affirmait pourtant qu'aucune arme n'avait été trouvée dans son ménage, et que le mobile de cette arrestation était à demander au responsable provincial du SNR. La victime est un membre de la coalition Amizero y'Abarundi. 43 cartes du parti FNL non complétées se trouvaient dans des cartons servant de poubelle au moment de la fouille perquisition. La victime s'exprimait en disant que ces cartes dataient de très longtemps, selon le commissaire provincial.

II. DES CONTRIBUTIONS FORCEES OU RANÇONNEMENTS MENACENT LA SURVIE ECONOMIQUE DES BURUNDAIS

Le régime du CNDD-FDD a décidé de passer par la voie des contributions forcées pour combler le vide financier créé par le gel des aides étrangères provenant de l'Union Européenne suite à la crise politique qui a commencé en avril 2015. Malgré la réglementation de ces contributions par le gouvernement, le désordre social et politique dû à l'impunité des crimes et à l'injustice sociale tolérée par le régime, fait que des citoyens subissent des rançonnements de la part de certaines autorités de l'Etat et des jeunes de la milice Imbonerakure qui font la pluie et le beau temps dans tout le pays.

En province Bujumbura, des autorités administratives en collaboration avec les membres de la milice Imbonerakure ont pris l'option de rançonner les opposants déclarés et présumés faute de les arrêter et de les torturer. Des informations recueillies affirment que des ménages d'opposants ou présumés sont contraints de payer un montant de 2000Fb à 3000Fb par mois dans toutes les communes de la province depuis fin mai 2018. Selon les collecteurs, cet argent est donné aux jeunes Imbonerakure qui « veillent à la sécurité. »

En commune Mutimbuzi, des Imbonerakure faisaient payer aux riziculteurs de la localité une somme de 1000Fb par sac récolté. Selon certains de ces jeunes contactés qui participent à la collecte de ces fonds, cet argent permet d'approvisionner leurs collègues qui patrouillent dans la réserve naturelle de la Rukoko, aux frontières avec la RDC et le Rwanda afin d'« assurer la sécurité du pays ». Ces montants sont payés en plus des taxes communales.

Des membres de l'opposition qui ne parviennent pas à payer cet argent sont privés des documents administratifs et se voient même refusés l'accueil dans les structures de soins de santé.

En province Muramvya, depuis le début de l'année 2018, personne ne peut plus recevoir l'un ou l'autre document administratif sans payer ce qui a été appelé « contribution au développement ». Ainsi, les administrateurs exigent, en dehors des prix normaux de ces documents, 1.000fbu pour l'eau, 1.000Fbu pour le développement, 1.000Fbu pour l'ambulance et 1.000Fbu pour la construction des écoles. La population est contrainte de contracter des dettes pour avoir accès à ces documents administratifs incontournables.

Dans cette même province, le parti CNDD-FDD, de son côté a imposé une contribution financière au moment où ce parti est en train de construire sa permanence provinciale au chef-lieu de la province. Durant cette période du rapport, les Imbonerakure faisaient du porte

à porte pour faire payer aux citoyens un montant de 2.000fbu par ménage. Pour les propriétaires de boutiques et bistrot, ils faisaient payer 5.000fu.

Le directeur de l'ECOFO Butovyi, en commune scolaire et province Rutana a exigé en date du 1^{er} juin 2018, à tous les enseignants de son établissement de signer un engagement d'un retrait à la source d'une somme de 1000franc par mois. Selon ce directeur, cet argent sera versé au compte de la province en guise de contributions pour les élections de 2020. Pour ne pas perdre le boulot, les enseignants n'ont pas hésité à signer cet engagement. Ils s'étonnent que cette mesure ne concerne que leur établissement et que ce nouveau retrait s'ajoute à celui décidé par le gouvernement du Burundi.

Le gouvernement du CNDD-FDD se dit très fier d'avoir déjà collecté un montant important de fonds pour les élections de 2020 et dit redoubler d'efforts pour en collecter davantage, au détriment d'un peuple qui vit dans une pauvreté indescriptible. Au cours d'une conférence de presse organisée en date du 5 juillet 2018 par le ministre des finances, Domitien Ndiwokubwayo, le gouvernement a déjà collecté plus de 17 milliards de francs burundais sur plus de 70 milliards nécessaires pour la réussite des élections de 2020. Il a indiqué que les retraits à la source sur les salaires des fonctionnaires de l'Etat ont déjà totalisé 2 .688.217.781 francs burundais. D'autres catégories des travailleurs du secteur privé ont collecté 6 .234 .323.549 francs burundais. L'Etat a déjà versé sur le compte « élection 2020 » plus de 6 milliards de francs burundais. Le ministre des finances a déclaré que jusqu' au 31 mai 2018, les contributions pour les élections de 2020 atteignaient 17 .250.774.664 francs burundais. Cet argent se trouve sur le compte « élections de 2020 » ouvert à la Banque de la République du Burundi BRB, a-t-il déclaré.

Il est indispensable de souligner que les contributions que le gouvernement retire à la source sur les salaires des fonctionnaires l'ont été unilatéralement sans consentement des syndicats des travailleurs. Des responsables à tous les niveaux, dans les ministères, les hôpitaux, les écoles, ont été obligés de donner des contributions supplémentaires en plus des retraits à la source sur leurs salaires. . Le ministre des finances a en outre fait savoir que la population civile non salariée devrait commencer à donner ces contributions dès le mois de juillet 2018, ceci en conformité à l'ordonnance conjointement signée par les ministres des finances et de l'intérieur. La question qui se pose est de savoir si l'Etat parviendra à avoir ce montant de 70 milliards, des contributions de la population burundaise en situation économique difficile suite à la crise politique née du troisième mandat de Pierre Nkurunziza !

III. L'EDUCATION ET L'ENSEIGNEMENT AU BURUNDI : LA CRISE POLITIQUE N'EPARGNE PAS LE SECTEUR

La période de juin 2018 coïncide avec la passation des examens de fin d'années et du concours national au niveau des écoles fondamentales. Des tricheries ont été rapportées dans des écoles du pays. Dans certaines écoles, l'autorité scolaire est pointée du doigt comme étant l'auteur principal de ce phénomène. La période a été aussi caractérisée par une intense politisation de l'école et par d'autres faits qui ont attiré l'attention de notre rédaction.

Des tricheries au concours national organisées par l'autorité scolaire en province Bubanza

Les tricheries au concours national édition 2018 ont été découvertes au premier jour de la passation du concours national qui a débuté le 05 juin 2018. Ces tricheries ont été découvertes par un agent du ministère de l'éducation qui était envoyé superviser cette épreuve dans la province Bubanza, précisément en zone Mitakataka. *« Dans chaque centre de passation, un groupe d'enseignants, selon la qualification, se pointe à l'extérieur. Au moment de la distribution des copies d'examen, une copie sort et les enseignants passent l'examen comme les élèves. Ils passent alors les réponses aux élèves qui ne font que copier »,* l'opération est baptisée « groupe labo » en RDC, selon le journal « la voix de l'enseignant ». C'est comme cela que les choses étaient préparées à la Direction communale de l'Enseignement en commune Bubanza. Ayant constaté les faits, un cadre du ministère, conseiller au cabinet du ministre de l'éducation, de l'enseignement technique et professionnel, Hasabumutima Pierre a pris le courage entre ses mains et a protesté malgré les menaces de mort qui pesaient sur lui. Lorsque le Directeur Communal de l'Enseignement en commune Bubanza, Nizigiyimana Kadafi, a appris que le superviseur avait protesté contre ces tricheries, il lui a téléphoné pour lui dire : *« Ivyo uriko uragira n'ibiki ? Uriko ubuza abana kwikorera ikibazo ? Ugomba tuzobe abanyuma ? Wewe ntuzi ko turi mwihiganwa ? »,* ce qui signifie : *« Qu'est-ce que tu es en train de faire ? Tu empêches les enfants de faire l'examen ? Tu ne sais pas que nous sommes en compétition ? »,* a révélé le superviseur au cours de la séance au tribunal. L'auteur de ce coup de téléphone n'a pas été inquiété, la cour ayant constaté qu'il n'y avait pas de preuves pour poursuivre le Directeur Communal de l'Enseignement DCE en sigle et le Directeur Provincial de l'Enseignement DPE en sigle, le nommé Ndayiziga Venant. Ainsi, le tribunal de grande instance de Bubanza a condamné 5 enseignants qui surveillaient la passation des épreuves du jour, les nommés Niyonkuru Noël, Ndayiragije Emile, Nijebarik

Isaac, Nyandwi Anastasie et Ntezimana Concilie, à une année de servitude pénale et à une amende de 100000 Fbu chacun.

Précisons que l'élève Ntakirutimana Aline surprise avec une copie des réponses qu'elle venait de recevoir n'a pas été inquiétée. Elle a continué son examen après avoir pleurniché en disant que c'était le directeur qui lui avait donné ces réponses et qu'elle n'était pas la seule à avoir ces copies de réponses au concours. Après cet incident, l'examen a continué comme si rien n'était jusqu'à la fin.

La mesure de chasser les directeurs d'écoles qui n'atteignent pas 30% de taux de réussite au concours national dans le classement des écoles, mesure prise par le ministère il y a deux ans, est le motif de ce comportement de certaines directions scolaires.

Des fraudes d'examens signalées dans d'autres coins du pays.

En province Makamba, le nommé Nubahe Charles, encadreur au lycée technique de Nyanza-lac et 5 élèves ont été arrêtés et détenus au cachot du commissariat communal de Nyanza-Lac depuis l'après-midi du 25 juin 2018. Ils étaient accusés de fraude d'examens. Le scénario est le même au lycée Communal Kayogoro dans la Direction communale de Mabanda où 5 élèves ont été renvoyés pour fraude d'examens. Un enseignant du nom de Mbonwanayo Alfred était soupçonné d'être impliqué dans cette affaire et d'en profiter pour abuser sexuellement des jeunes écolières. Des sources sur place ont dénoncé le fait que les élèves de sexe masculin donnent de l'argent pour obtenir des points gratuits. Des élèves ont porté plainte auprès de la direction avant de démasquer ces cas. Le conseil de discipline a décidé de renvoyer définitivement les élèves coupables de ces fraudes mais l'enseignant inculqué n'avait pas été inquiété.

La ministre de l'éducation exclue les filles victimes de grossesses non désirées du système éducatif formel

Les filles victimes de grossesses non désirées en milieu scolaire ne sont plus autorisées à fréquenter les écoles d'enseignement formel public et privé. Dans une note circulaire référencée 620/CAB/DGEFPPF/5176 du 26 juin 2018 adressée à tous les directeurs provinciaux de l'enseignement, la ministre de l'éducation et de la formation professionnelle, Janvier Ndirahisha, a pris la mesure d'interdire aux jeunes filles victimes de grossesse non désirées ainsi qu'aux garçons coupables de ces délits, d'être admis dans les écoles d'enseignement public et privé. Par le passé, une fille qui avait été engrossée pouvait réintégrer le système éducatif formel au terme de sa grossesse.

Cette catégorie d'élèves auront désormais le droit de suivre uniquement l'enseignement des métiers et professionnel. « C'est un retour en arrière inquiétant en matière de droits de l'enfant », constatent des experts en droits.

Une cinquantaine de coups de fouets pour sanctionner un élève accusé d'engrosser sa camarade de classe

Des jeunes Imbonerakure ont infligé une sanction corporelle de cinquante coups de fouets à Niyokwizera Elysé, élève en 1^{ère} Lettres Modernes au lycée communal de Bugiga en commune Bukemba, province Rutana en date du 08 juin 2018, l'accusant d'avoir engrossé sa camarade de classe N. M. Ne pouvant pas tenir tête face à la punition, la victime a pris le chemin d'exil en direction de la Tanzanie et a mis un terme à ses études.

Des séances d'apprentissage des chansons du parti au pouvoir dans les écoles

Sur ordre du régime du parti CNDD-FDD au pouvoir, des clubs scolaires ont été instaurés partout dans les écoles du Burundi dans lesquels les élèves apprennent l'idéologie du parti. Dans certaines écoles, les activités de ces clubs sont organisées tous les mardis, jeudis et samedi et des élèves qui n'y participent pas reçoivent des mises en garde répétées de la part de l'autorité scolaire.

C'est le cas de l'ECOFO de la commune Mutambu, en province de Bujumbura. A cette école, l'autorité exige aux élèves de retourner à l'école tous les samedis pour apprendre les chansons du parti CNDD-FDD, sur ordre du secrétaire provincial du parti du nom de Nkeshimana Emmanuel, natif de la commune.

Précisons que dans cette école le directeur exige aux enseignants du cours de civisme d'enseigner le parti CNDD-FDD, ses bienfaits et son histoire, selon des informations recueillies sur place.

Des élèves stagiaires accusés de vol de médicaments en province Cankuzo

Deux élèves stagiaires à l'hôpital Murore Nula et Tumaine ont été renvoyés définitivement en date du 15 juin 2018 accusés de vol de médicaments. Ce renvoie était consécutif à une fouille perquisition policière faite dans leurs homes pendant laquelle des médicaments divers et du matériel chirurgical comme bistouris, fil à suture, pinces et ciseaux chirurgicaux,... avaient été retrouvés dans leurs chambres. Ces élèves faisaient des circoncisions à domicile contrairement à la déontologie professionnelle médicale, pour avoir l'argent leur permettant de survivre après suspension des aides de la CTB (Coopération Technique Belge).

Quatre enseignants arrêtés en commune Ryansoro, province Gitega

Fulgence Bizimana, Jean Bosco Butoyi, Prospère Nshirimbere et Emile Niyomwungere, tous enseignants à l'ECOFO Ndava en commune Ryansoro, province Gitega ont été arrêtés en date du 28 juin 2018 sur ordre de l'administrateur communal et du directeur de l'école qui les accusent de ne pas être sur la ligne de conduite souhaitée par le parti CNDD-FDD. Ces enseignants avaient émis des doutes et des inquiétudes sur la gestion de leur école et avaient tenté de demander des comptes à cette autorité communale qui s'est par la suite vengé contre eux. Les victimes ont été arrêtées après une réunion des responsables du parti au niveau communal. La veille de leur arrestation, ces enseignants avaient encouru des menaces de mort et avaient écrit au chef de poste de police local demandant protection. Ils ont par la suite été conduits à la prison centrale de Gitega.

Vol organisé de matériels scolaires à l'école fondamentale de Mubuga I en province Gitega

Le prénommé Dieudonné, directeur de l'école fondamentale de Mubuga en province Gitega, est accusé de vol de 3 machines à coudre et de 55 ciseaux destinés à l'enseignement du cours entrepreneuriat aux élèves de son établissement. Le crime a été consommé, selon des témoins sur place, en date du 27 juin 2018. Cette même source nous affirme que le directeur a agi en complicité avec un membre du conseil de direction de cette école, la prénommée Aline. La veille, le directeur avait donné congé au veilleur de nuit qui restait après la mort d'un autre, non remplacé. Il était venu à l'école à moto vers 20 heures du soir et y avait trouvé la sentinelle à qui il avait confié un congé, le lendemain qui est le jour du vol en question.

Le personnel de l'école a demandé au directeur d'amorcer les enquêtes pour identifier les auteurs du vol, en vain. Aucune enquête policière n'a été faite à ce sujet.

Le directeur de l'ECOFO Rukaramu accusé de détournement en commune Mutimbuzi, province Bujumbura

Le nommé Hilaire Irabaganje, directeur de l'ECOFO Rukaramu II, commune Mutimbuzi, province Bujumbura est accusé de détournement des vivres destinés à la cantine scolaire (financé par le PAM), au profit de son élevage de porcs. En date du 27 juin 2018, il a été attrapé en flagrant délit par les élèves avec un sac de farine de maïs de plus de 100kg qu'il détournait. En plus, ce directeur est accusé de donner un repas incomplet par élève conformément aux exigences du PAM.

Le directeur débloque seulement 60g par élève et par jour de farine de maïs et de haricot alors que le PAM avait prévu 150g par élève et par jour. Selon des sources sur place, le directeur détourne au moins 180g par jour et par élève sur les deux produits, en plus des quantités de bidons d'huile volés par jour. La même source accuse le directeur communal de l'enseignement de complicité dans cette affaire de détournement. En plus des 100kg attrapés en flagrant délit, les élèves ont découvert dans la maison du veilleur des sacs contenant chacun au moins 20kg, 25kg, 30kg, 35kg et 4 bidons d'huiles. Les parents des élèves ont essayé de dénoncer ce cas aux autorités scolaires hiérarchiques, mais la direction communale de l'enseignement a classé le dossier sans suite. Aucune enquête policière n'a été diligentée pour sanctionner les auteurs.

IV. LA CRISE POLITIQUE AU BURUNDI ET L'ACCES AUX SOINS DE SANTE DE LA POPULATION

Les difficultés d'accès aux soins de santé constituent une conséquence directe de la crise qui sévit au Burundi depuis 2015.

Nous avons enregistré durant cette période de rapport, quelques faits illustrant cette situation.

Des patients victimes de leurs appartenances politiques en province Bujumbura

En province Bujumbura, des informations recueillies nous disent que des membres de la coalition politique Amizero y' Abarundi et du parti Sahwanya FRODEBU sont privés de certains droits notamment le droit à la santé.

Une jeune femme prénommée Marie Louise dit avoir failli accoucher à la maison le 29 mai 2018, car le chef du centre de santé de la commune Kabezi le nommé Donatien Nduwimana lui avait refusé l'accès à la maternité avec comme motif que son mari est membre du parti Sahwanya FRODEBU. Elle a accouché par après dans un hôpital se trouvant en Mairie de Bujumbura.

Ndaruzaniye Gabriel a été refusé au centre de santé de Mutambu, le 24 mai 2018, parce qu'il est membre de la coalition Amizero y' Abarundi. La victime voulait se faire dépister la malaria mais le responsable du centre de santé Laurent Vyamungu, ne lui a pas facilité la tâche.

Nahimana Dismas a été chassé de l'hôpital Rwibaga, alors qu'il s'y rendait pour faire un test de tuberculose. Il était accusé d'être membre de la coalition politique Amizero y' Abarundi.

En outre, les médicaments manquent dans les centres de santé de cette province voire dans les hôpitaux. Après consultation, les patients doivent sillonner les pharmacies privées où ces médicaments coûtent les yeux de la tête. Cette situation résulte du manque de fonds pour l'approvisionnement en médicaments.

Le personnel médical et paramédical forcé d'acheter des t-shirts et chapeaux pour le défilé de célébration de l'indépendance

Le personnel médical et paramédical de la province Makamba a été contraint d'acheter des t-shirts et chapeaux dans le cadre du défilé du 1^{er} juillet 2018. *« On nous a obligés d'acheter cette tenue pour une somme de 33000 francs chacun. Il n'y a pas eu de passation de marché pour offrir le marché au moins disant. C'est une injustice »*, se lamentaient des travailleurs du centre de santé Muyange contactés. *« La décision a été prise par le médecin chef de district et le gestionnaire dudit district. Ils le font dans le but de gagner des commissions »*, lance un infirmier de l'hôpital du district de Nyanza-lac. Au district sanitaire, ils disent que le marché a été attribué à une entreprise qui le fait habituellement pour son personnel, mais ajoute que les prix ont augmenté suite aux conjonctures économiques du moment.

Manque de médicaments dans les structures de soins en province Rumonge

Des informations recueillies sur place en province Rumonge disent que les centres de santé manquent cruellement de médicaments durant ces derniers temps. Ils ont le droit de s'approvisionner en médicaments génériques uniquement au bureau provincial de la santé. La pharmacie du bureau provincial de santé ne dispose que des médicaments de type générique. Les médicaments de type spécialités n'existent plus dans les structures de soins de santé de la province. Les malades qui en ont besoin doivent s'arranger pour les trouver ailleurs. Ils regrettent que même les médicaments génériques manquent souvent.

La province de Rumonge n'est pas la seule à connaître cette situation, toutes les autres provinces du pays en connaissent autant, d'après nos différentes sources locales.

Le médecin directeur de l'hôpital Rwibaga accusé de dilapidation des biens publics en commune Mugongo manga, province Bujumbura

Le nommé Ninteretse Rémy, directeur de l'hôpital Rwibaga en province Bujumbura gère cette structure de soins de santé comme son entreprise personnelle, selon le personnel de cet hôpital. Il est notamment accusé d'utiliser 300 litres d'essence par semaine, 60.000Fbu de frais de communication par semaine pour son téléphone portable, en plus du téléphone fixe se trouvant dans son bureau, 400 litres de mazout par semaine pour le groupe électrogène alors que le courant fourni par la REGIDESO manque rarement. Les week-ends, il utilise les véhicules de l'hôpital pour des affaires familiales. Après que cette affaire ait été connue du public et des employés, il a commandité l'arrestation du chargé de maintenance, le nommé Grégoire Ngendakuriyo qui a ainsi été mis sous les verrous depuis le 25 juin 2018 au cachot du poste de police Rwibaga. La victime a été soupçonnée par le directeur de livrer des informations en rapport avec cette malversation aux défenseurs des droits humains et aux médias. La radio RPA venait en effet de dénoncer cette malversation à travers son journal « Humura Burundi » produit depuis l'exil.

La victime a été relâchée vers 17h30 mercredi le 27 juin 2018 après avoir signé par force un document qui l'oblige à obéir aux ordres de la direction pour ne pas être destitué de ses fonctions.

V. D'AUTRES FAITS DE MAUVAISE GOUVERNANCE OBSERVES PENDANT LA PERIODE DU RAPPORT

Une marche-manifestation d'intimidation et d'appel à la haine en province Muramvya

Une marche manifestation d'intimidation et de haine a été organisée en date du 2 juin 2018 en province Muramvya. Le thème central de cette marche était d'insulter publiquement ceux qui sont taxés de « colons », sous-entendant tous ceux qui ne sont pas du parti CNDD-FDD. Pendant la manifestation, les adeptes du parti au pouvoir ont également ciblé le représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies Michel Kafando, les burundais en exil comme Catherine Mabobori et le défenseur des droits de l'homme Pierre Claver Mbonimpa. La population de la province était forcée de participer à cette marche. Ainsi, toutes les boutiques étaient fermées de force par les jeunes Imbonerakure et les habitants forcés de quitter leur domicile pour se rendre au lieu de rassemblement. On pouvait lire et entendre les

slogans suivants : « *Turiyamirije Abakoloni n'ibihweba vyabo* » c'est-à-dire « *Nous dénonçons les colons et leurs acolytes* », « *Michel Kafando, subira iwanyu bitarenze ejo* » « *Michel Kafando, retourne chez toi au plus tard demain* », « *Abarundi twarahinyuye abaduhakuye* » « *Nous les burundais, avons découvert ceux qui ont tué les nôtres* », « *Turiyamirije abanye politike n'abandi Barundi barikumwe n'abakoloni* » « *Nous dénonçons les hommes politiques qui collaborent avec les colons* », « *Turiyamirije igihugu c'Ubufaransa* » « *Nous dénonçons les agissements de la France au Burundi* », « *Turiyamirije Inama nshingamateka ya Bulaya* » « *Nous dénonçons le parlement européen* », « *Abansi b'igihugu jabuka Kanyaru musangayo abandi* » « *Les ennemis du pays, partez hors du pays et retrouvez y les vôtres* », « *Gosora ibikumbi vyose tuyikuremwo* » « *Tamisons les déchets et chassons-les hors de nous* », etc.

A la fin de la marche, le conseiller principal du gouverneur a pris la parole en haranguant haineusement les participants à cette marche. Il a longtemps insisté sur les événements malheureux qui ont endeuillé le Burundi en répétant les dates de 1965, 1972, 1993, et surtout la date de la tentative échouée de renversement du pouvoir actuel du 13 mai 2015. Signalons que l'auditoire était à plus de 80% composé d'écoliers et élèves forcés à y assister.

Précisons que cette activité avait été organisée dans toutes les provinces du pays et le mot d'ordre était le même partout.

Des rançonnements contre les éleveurs de vaches en province Makamba

Les éleveurs de vaches qui ont conduit leurs troupeaux, dans le cadre de la transhumance, en commune Nyanza-Lac, province Makamba, s'insurgent contre des « cotisations » intempestives imposées par l'administration et la police. Le chef de zone Kazirabageni et le chef du poste de police local sont pointés du doigt comme étant les auteurs de ces forfaits. « *Avant de nous installer, chaque éleveur doit payer une somme de 300.000 francs au chef de zone* », témoigne un éleveur contacté. « *On croyait être sécurisé après le paiement mais on a trouvé que c'était le début. Tout éleveur et gardien doivent cotiser par la suite pour toutes les activités de développement qui se font en commune Nyanza-Lac et dans toute la province* », précise un autre éleveur. « *On ne peut pas comprendre comment on est contraint à des cotisations pour chaque vache jusqu'au petit veau. En plus des 300.000 francs dits d'installation, une vache participe aux travaux de développement : 1000 francs pour la construction de l'immeuble provincial, 2000 francs pour le développement de la commune* », s'exclame notre interlocuteur. Ces éleveurs sont pour la plupart originaires de la commune

Vyanda, en province Bururi connue dans les milieux politiques du CNDD-FDD comme abritant en majorité des opposants politiques du régime.

Des caféiculteurs déplorent un retard de paiement de leurs ventes en province Karusi

Les caféiculteurs de la province Karusi se lamentent qu'ils attendent vainement d'être payés pour leur café cerise vendu au cours de la saison qui se clôture. Cela est ainsi au moment où le responsable du ministère ayant l'agriculture dans ses attributions et le directeur général de l'autorité de régulation de la filière café, ARFIC en sigle, avaient promis ce paiement depuis le 31 mai 2018. Le président de l'association des caféiculteurs en commune Mutumba que nous avons contacté sur ce sujet dit que les cultivateurs du café vivent une pauvreté sans égal dans leurs ménages. Eraste Ncabugufi affirme que lui et ses collègues comptent sur cet argent pour pouvoir manger, déplorant n'avoir pas eu de récolte de haricots pour cette dernière saison culturale à cause des pluies diluviennes qui ont endommagé leurs champs.

Perturbations de l'activité économique sur le port de Rumonge en province Rumonge

La décision prise le mois passé par l'administration communale de Rumonge, empêchant les commerçants de vendre les poissons secs et des vivres à l'entrée du port de Rumonge a affecté l'activité économique à ce port. Les petits commerçants burundais qui s'approvisionnaient à ce port ont dénoncé cette mesure estimant que la mesure est de nature à défavoriser le commerce transfrontalier. Des sources proches des services de l'Office Burundais des Recettes ont révélé que la décision a eu comme impact négatif la chute des recettes fiscales. Des commerçants étrangers ont préféré aller vendre leurs produits dans des ports d'autres localités proches, notamment au port de Kabonga en commune Nyanza lac, province de Makamba, au centre de Magara en commune Bugarama, province Rumonge pour contourner la décision. La population du centre de Rumonge demande la levée de cette mesure. Cette population pense que la mesure risque d'entraîner la fermeture du port dont les activités faisaient vivre beaucoup de gens de ce centre urbain. En date du 7 juin 2018, aucun bateau de transport des marchandises en provenance de la Tanzanie ni de la république démocratique du Congo n'a accosté à ce port commercial de Rumonge.

Rappelons que l'exigence administrative d'aller faire ce commerce dans un marché privé d'un grand homme d'affaire du parti au pouvoir est la cause directe de cette décision administrative, selon des sources bien informées.

La Commission nationale Terres et autres biens accusée d'être partielle dans la gestion des conflits fonciers entre résidents et rapatriés

Les résidents de la commune et province Rumonge s'insurgent contre la CNTB qui selon eux, écoutent seulement les rapatriés au détriment de l'autre partie du conflit. En effet, durant toute cette période de juin 2018, cette commission a beaucoup travaillé dans cette partie du pays. D'après des sources de l'administration à la base en zone Buruhukiro, commune Rumonge, au moins 22 sous - groupes des agents de cette commission ont été déployés dans toutes les collines de la zone. Ainsi, plus d'une centaine de résidents ont été convoqués à cette occasion. Les habitants de cette zone ont dénoncé le fait que la commission ait encore reçu des dossiers qui avaient été tranchés par des tribunaux. Cette commission n'hésitait pas non plus à recevoir des plaintes pour des litiges fonciers dont le règlement à l'amiable avait été conclu entre résidents et rapatriés. Les rapatriés disaient n'avoir pas été satisfaits et demandaient de récupérer plutôt la totalité des propriétés. D'autres rapatriés se constituaient en faux témoins, ce qui a exacerbé les conflits. Au moment où les conflits fonciers avaient été résolus par médiations par les anciens membres de cette commission, les tensions entre ces deux communautés se sont ravivées suite aux comportements partisans des nouveaux membres de la commission. Les résidents estiment les décisions aujourd'hui prises par cette commission comme étant une « campagne d'expropriation illégale ».

Le défenseur des droits de l'homme Germain Rukuki retiré de force de l'hôpital encore malade

La police burundaise a été précipitamment retiré de force, le 18 juin 2018, le défenseur des droits de l'homme Germain Rukuki de son lit d'hôpital encore malade pour le faire retourner à la prison de Ngozi où il croupit injustement depuis juillet 2017. Il était hospitalisé depuis une semaine après avoir été opéré à la suite d'une fracture de sa jambe. Selon un de ses avocats, cette attitude est de nature à lui refuser des soins de santé appropriés. Condamné à une peine de 32 ans par le Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa, en Mairie de Bujumbura, cet activiste des droits de l'homme au sein de l'Association des Chrétiens contre la torture (ACAT) est accusé d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et de tentative de renversement des institutions démocratiquement élues en 2015.

VI. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La situation de la gouvernance et des droits de l'homme demeure préoccupante au Burundi. Les violations des droits de l'homme, le désordre et l'impunité des crimes, l'intolérance et les divisions politico-ethniques sont érigés, depuis la crise de 2015, en mode de gouvernance politique. Cette crise de la gouvernance a un impact grave sur la vie et la survie des burundais. Les secteurs de l'économie, de la santé et de l'éducation en souffrent de manière particulière. Les contraintes incessantes de contributions financières, les rançonnements, les discours de la haine, les injustices de plusieurs sortes sont entre autres les abus de l'autorité dénoncés par le présent rapport.

Vu cet état de fait, le FORSC émet les recommandations suivantes :

Aux membres du gouvernement et des institutions de l'Etat du Burundi :

- De restaurer un Etat de droit qui respecte les principes sacro-saints des droits de l'homme, de bonne gouvernance et de démocratie ;
- De mettre un terme à l'injustice sociale, aux contributions forcées et aux rançonnements des populations en situation de détresse financière et économique ;
- De sanctionner conformément à la loi les auteurs des tricheries et du désordre dans les écoles ;
- De lutter pour la bonne gouvernance économique en sanctionnant les auteurs des détournements, malversations économiques et corruption qui sont devenues une calamité dans le pays.

A l'EAC, UA et ONU :

- De contraindre Pierre Nkurunziza à dialoguer avec ses partenaires et à céder le pouvoir conformément à la loi qui régit le Burundi ;
- De prendre des sanctions économiques plus fortes pour amener le régime aux négociations inclusives avec les partenaires politiques et économiques en vue d'une résolution pacifique et définitive du conflit burundais.

A la CPI :

- De sortir sans délais les mandats internationaux contre les auteurs des violences et des violations des droits de l'homme au Burundi.